



## AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-431**  
**Règlement modifiant le règlement numéro 2020-386**  
**Règlement sur la gestion contractuelle – MRC de La Haute-Gaspésie**

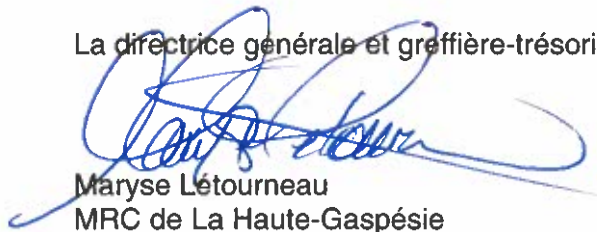
**AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :**

Que lors de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté le règlement numéro 2024-431 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 2020-386 Règlement sur la gestion contractuelle – MRC de La Haute-Gaspésie*.

Ce règlement est disponible aux fins de consultation sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie, sous *Documentation* et sous *Politique de gestion contractuelle*, ou au centre administratif de la MRC, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts, durant les heures d'ouverture.

**DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DE JANVIER DEUX-MILLE-VINGT-CINQ.**

La directrice générale et greffière-trésorière,



Maryse Létourneau  
MRC de La Haute-Gaspésie

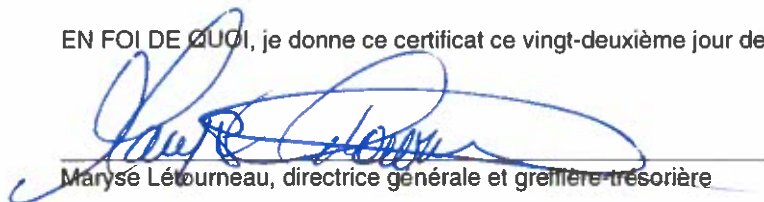


---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie, le 22 janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-deuxième jour de janvier deux-mille-vingt-cinq.



Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière